

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL de la REUNION du COMITE DIRECTEUR Nogent-sur-Marne, le 14 juin 2018

- 1- Approbation des procès-verbaux des Comités Directeurs des 3 février et 17 mars 2018
- 2- Finances :
 - Budget ajusté 2018
 - Tarifs 2019 des mutations
- 3- Commission des athlètes
- 4- Organisateur du Championnat de France 2019 d'aviron de mer
- 5- Lieu de l'AG 2019
- 6- Edition 2019 de la Coupe de France des Régions
- 7- Modification des annexes suivantes du Règlement Intérieur :
 - Règlement médical
 - Code des régates
 - Code des régates en mer
 - Code des compétitions d'aviron indoor
- 8- Sportif
 - Point sur le haut niveau
 - Chemin de sélection et championnats de France bateaux courts en 2019
 - Modification du classement mer
- 9- Point sur le développement de l'aviron indoor
- 10- Travaux des commissions
- 11- Dossiers en cours
- 12- Affiliations
- 13- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT Sophie GAUTIER-GUYON Didier MARCHANDEAU Anne NOTTELET-TOLLARD Thierry RENAULT Vincent BUSSER Isabelle LACCOURS-DANJOU François BANTON Cédric BERREST Josy BREGAL Marie-Laurence COPIE Anne DAUVERGNE-PARISE Jacques DECRIEM Philippe LOT Richard MOUCHEL Martine SCOTTON Arnaud TIXIER Pierre TRICHET Bénédicte OUVRY Christian VANDENBERGHE	Président Secrétaire Générale Trésorier Vice-Présidente Vice-Président Membre du bureau fédéral Membre du bureau fédéral Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur
Assistent :	Patrick RANVIER Gilles PURIER	Directeur Technique National Directeur Technique National Adjoint
	Alain TELLIER Vincent ALLIGIER Christian BREGEON Hubert BRAUD	Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire d’Aviron Président de la Ligue Provence-Alpes-Côte d’Azur d’Aviron Vice-Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine d’Aviron Président de la Ligue des Pays de la Loire d’Aviron
Excusés :	Eric NOTIN Nadia BOUDOUX Stéphane GUERINOT Pierre GOUDET Laurent IRAZUSTA Aude LUSETTI Soizick PEROT Vanessa LETE Alain WACHE	Vice-Président Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Membre du comité directeur Secrétaire de direction Membre du comité directeur

JJ. MULOT préside la séance et ouvre les débats à neuf heures. Il souhaite la bienvenue aux présidents de ligue ainsi qu'à l'ensemble des membres du comité directeur présents. Il fait part des personnes excusées.

Il remercie tout particulièrement le club de Gravelines pour l'excellente organisation des championnats d'Europe Junior pour lesquels la FISA a fait passer une lettre de félicitations. Il remercie également les organisateurs des épreuves nationales qui se sont déroulées dernièrement à Cazaubon, Mantes, Plougonvelin, Mâcon et Libourne.

Il fait un point sur les séminaires de gouvernance du sport qui devraient déboucher sur une loi en fin d'année. Il est envisagé une Agence nationale qui remplacerait le CNDS et serait chargée de répartir les subventions aux fédérations et au mouvement sportif.

Le CNOSF demande 400 M€ annuellement pour faire fonctionner cette agence. Ce montant représenterait une augmentation importante par rapport aux sommes versées jusqu'ici par l'Etat au titre du CNDS et des subventions (310 M€ en 2017 et 250 M€ en 2018), augmentation rendue nécessaire notamment par les objectifs annoncés par la Ministre : 80 médailles aux JO de Paris et une augmentation de 3 millions de pratiquants licenciés en 2024.

Pour parvenir à ces 400 M€, il est nécessaire que l'Etat accepte de dé plafonner les taxes alimentant actuellement le CNDS (taxes sur les jeux et les paris en ligne et taxe Buffet sur les droits télé). L'agence serait constituée d'une composante « performance » dirigée par Claude Onesta bénéficiant d'un budget de 90 M€ et d'une composante « sport pour tous » bénéficiant de 310 M€ avec une répartition effectuée par les fédérations pour leur organismes déconcentrés et leurs clubs, en lieu et place des répartitions effectuées aujourd'hui par les commissions régionales.

Deux séminaires sont encore programmés dans les semaines qui viennent et JJ. MULOT rappelle qu'il fait partie des 7 représentants du mouvement sportif dans ces séminaires.

Les conclusions des séminaires devraient être connues dans le courant de l'été et le montant affecté à l'agence sera connu un peu plus tard, probablement en septembre en même temps que le PLF 2019 (Projet de Loi de Finances).

C. BREGEON demande où en sont les discussions sur la future gouvernance des fédérations.

JJ. MULOT indique que rien n'est décidé actuellement en la matière et que nous sommes en attente de la loi prévue en fin d'année. Il faudrait cependant que les décisions arrivent rapidement pour une modification de nos statuts à l'AG de 2019. Il ajoute que le mouvement sportif est opposé au vote direct des clubs pour l'élection des présidents de fédérations et plutôt favorable à une limitation du nombre de leurs mandats.

1. Approbation des procès-verbaux des Comités Directeurs des 3 février et 17 mars 2018

JJ. MULOT soumet à l'approbation les procès-verbaux des comités directeurs des 3 février et 17 mars 2018.

LES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES COMITES DIRECTEURS DES 3 FEVRIER ET 17 MARS 2018 SONT APPROUVES PAR 15 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

2- Finances

. Budget ajusté 2018 (Annexes 1, 2 et 3)

D. MARCHANDEAU distribue un document format A3 sur lequel figure 3 colonnes (Annexe 1) :

Colonne 1 – Budget voté lors de l'AG qui s'est déroulée à l'ACBB

Colonne 2 – Budget ajusté 2018

Colonne 3 – Ecart entre le budget AG et le budget ajusté.

D. MARCHANDEAU distribue et commente également deux documents (Annexes 2 et 3) format A3 :

Document 1 – Explications des écarts pour les produits

Document 2 – Explications des écarts pour les charges.

D. MARCHANDEAU distribue en outre un document détaillant tous les principaux coûts des différentes actions.

F. BANTON note le fait que les explications très détaillées fournies par ce document correspondent à ce qui était attendu.

. Tarifs 2019 des mutations (Annexe 4)

Il est proposé de ne pas changer les tarifs en cours, qu'il s'agisse des droits de mutation ou des indemnités de mutation des sportifs de haut niveau.

J. DECRIEM propose que les indemnités de mutation soient augmentées de manière conséquente pour éviter les migrations et récompenser davantage les clubs formateurs. JJ. MULOT ne le souhaite pas, d'autant plus que seuls une douzaine de sportifs sont concernés chaque année.

C, VANDENBERGHE souhaite que l'on réfléchisse à la manière de traiter les mutations en nombre. JJ. MULOT répond que c'est un sujet sensible qui a déjà fait l'objet dernièrement de discussions en bureau et en comité directeur sans parvenir à une solution satisfaisante.

JJ. MULOT revient sur la demande de M. LAGAUZERE à propos des indemnités concernant les présidents de ligue invités lors des comités directeurs. JJ. MULOT réaffirme le souhait de n'indemniser que les membres élus du comité directeur, en s'appuyant sur ce qui se pratique dans un bon nombre d'instances, à commencer par le CNOSF.

H. BRAUD partage ce point de vue et précise qu'il est nécessaire de bien distinguer les personnes statutairement convoquées et les invités. Les membres du comité directeur approuvent cette façon de faire.

JJ. MULOT et P. RANVIER évoquent leur rencontre le 15 mai dernier avec Dominique MAHE et Laure MESTRE qui est en charge de la stratégie sport à la MAIF. Cette rencontre avait pour but de faire le point sur la suite du partenariat. Comme déjà annoncé, ce partenariat va continuer à baisser en 2019 et 2020. Les montants ne sont pas encore arrêtés mais la baisse en 2019 devrait être au minimum de 200 k€ TTC.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LE BUDGET AJUSTÉ AINSI QUE LE FAIT QUE LES TARIFS DE MUTATIONS RESTENT INCHANGÉS PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE.

3- Commission des athlètes

JJ. MULOT rappelle la genèse de ce projet de création d'une commission des athlètes mené avec C.BERREST suite à la décision prise en février dernier.

C. BERREST fait part de la philosophie et de la manière avec laquelle il conçoit cette commission. Après avoir échangé avec beaucoup d'athlètes en activité, il propose comme membres de cette commission Matthieu ANDRODIAS, Thomas BAROUKH, Antoine JESEL, Hélène LEFÈVRE, Marie LENEPVOU et Laura TARANTOLA.

Il aimerait que le comité directeur travaille à un modèle électif sur la base d'une cooptation pour la présidence de cette commission. Il s'exprime également sur les sujets qu'il souhaiterait voir traités tels que la lutte contre le dopage, l'homophobie, le sexisme, une charte éthique, ...

C. BERREST pense que le fonctionnement de cette commission reste à imaginer, elle doit proposer des modes de fonctionnement peut-être sur le modèle de la FISA. La commission fera des propositions et peut-être sera-t-il nécessaire de faire des ajustements de nos textes officiels.

Le rôle de la commission pourra être multiple : faire connaître aux rameurs de haut niveau le fonctionnement de la fédération, les impliquer dans les grandes décisions de la fédération, discuter sur les conditions de pratique en compétition (attribution des couloirs, dopage, cahier des charges) relayer les athlètes au niveau du comité, ...

JJ. MULOT propose C. BERREST à la présidence de la commission des athlètes.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

C.BERREST propose que la commission des athlètes soit composée de Matthieu ANDRODIAS, Thomas BAROUKH, Antoine JESEL, Hélène LEFEBVRE, Marie LE NEPVOU et Laura TARANTOLA.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

4- Organisateur du Championnat de France 2019 d'aviron de mer

Une candidature, portée par une association constituée de la ligue de Normandie et du CN Dieppe, est proposée pour cette organisation prévue les 24 et 25 mai 2019.

JJ. MULOT propose de retenir cette candidature mais souhaite, en accord avec R.MOUCHEL, que sa validation définitive soit faite lors de la prochaine réunion du comité directeur le 6 octobre afin de permettre au CN Dieppe et à la Ligue de Normandie de compléter leur dossier.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE CETTE PROPOSITION PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

5- Lieu de l'AG 2019

La ligue de Normandie s'est portée candidate à l'organisation le samedi 16 mars 2019 à Deauville.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

6- Edition 2019 de la Coupe de France des Régions

L'édition 2018 a été très bien organisée par l'AS Mantes et bien appréciée par les ligues et l'ensemble des sportifs.

Le Bureau propose d'organiser l'édition 2019 selon les mêmes principes qu'en 2018 et en Région Parisienne. Deux choix sont possibles à ce stade : Mantes ou Vaires sur Marne. Il est difficile à ce stade de choisir entre ces deux possibilités.

Organiser à Vaires sur le futur bassin olympique serait intéressant mais des incertitudes existent actuellement sur l'évolution des travaux et sur les financements possibles.

Une décision définitive sera prise en octobre et il est proposé aux ligues de faire des pré-réservations dans les deux hypothèses.

L'avis des présents est sollicité pour une organisation parisienne : 19 voix pour et 0 voix contre.

7- Modification des annexes suivantes du Règlement Intérieur : Règlement médical, Code des régates, Codes des régates en mer, Code des compétitions d'aviron indoor

• Règlement médical (Annexe 5)

Le document a été adressé à l'ensemble des membres du comité directeur. Il a été notamment travaillé par P. GOUDET et la commission nationale médicale. ML. COPIE a relevé quelques erreurs qui sont prises en compte et seront corrigées.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE LA MODIFICATION DU REGLEMENT MEDICAL PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

• Code des régates (Annexe 6)

Le document a été également adressé à tous les membres du comité directeur.

JJ. MULOT commente les modifications et remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce document, parmi lesquels la commission nationale des arbitres et la commission nationale des compétitions ainsi que S. GAUTIER-GUYON et P. JOLLY.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE LA MODIFICATION DU CODE DES REGATES PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

• Code des régates en mer (Annexe 7)

Le document a été également adressé à tous les membres du comité directeur.

JJ. MULOT commente avec R. MOUCHEL les modifications proposées, dont certaines sont des mises en conformité notamment sur des points communs au code des régates. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce document et tout particulièrement l'ensemble de la commission nationale mer ainsi que S. GAUTIER-GUYON, C. PIALAT et N.PARQUIC.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE LA MODIFICATION DU CODE DES REGATES EN MER PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

• Code des compétitions d'aviron indoor (Annexe 8)

Un document de travail est distribué sur place à l'ensemble des membres du comité directeur pour information mais ne sera pas soumis à validation ce jour.

V. BUSSER présente le document en mettant en avant les deux modifications majeures : la création d'une licence IE indoor événementielle et la définition des catégories d'âge des rameurs (prise en compte de l'âge du rameur à la date de la compétition).

Ce document doit encore être complété dans les prochains jours. Puis il sera adressé aux membres du comité directeur, dans un premier temps pour remarques et observations, et dans un second temps en juillet pour une validation par mail afin que ce règlement puisse entrer en vigueur dès la saison prochaine.

8- Sportif : Point sur le haut niveau - Chemin de sélection et championnats de France bateaux courts en 2019 - Modification du classement mer

Point sur le haut-niveau

• Secteur Junior

Les équipages féminins engagés au championnat d'Europe sont reconduits pour le championnat du Monde, pour mémoire le 2X champion d'Europe, le 4+ médaillé d'argent, le 1X 5^{ème} et le 2- 7^{ème}.

Chez les hommes, le 4X médaillé de bronze à Gravelines reste inchangé, le 2X et le 1X sont recomposés. Girerd, champion de France en 1X, sera inscrit au Mondial dans cette embarcation. Son équipier du championnat d'Europe, Savaete, sera associé en 2X avec Ludwig. Ces deux jeunes garçons au profil poids léger devraient composer un 2X plus homogène.

En pointe, le 8+ bien que médaillé de bronze à Gravelines présente un déficit de puissance. Il est prévu d'essayer de le renforcer avec les rameurs du 2- et du 4+. Des essais en bateau et un test ergo en début de stage détermineront la composition de l'équipage. Un 2- sera recomposé, les quatre rameurs non retenus dans ce groupe rejoindront le stage de préparation de la Coupe de la jeunesse.

La régata de sélection junior était cette année d'un assez bon niveau, même si la densité était relativement faible, notamment en 4- féminin (2 équipes). Les 3 premiers 2X H et F sont retenus pour la Coupe de la Jeunesse et composeront un 2X et un 4X H et F. Chez les hommes, les trois premiers 4- H prépareront, et dans cet ordre de priorité, un 4-, un 8+ qui intégrera les rameurs redescendus du groupe A, un 4+. Le 4- féminin vainqueur de la régata de sélection sera inscrit dans sa composition. Un 8+ féminin sera comme à l'habitude composé à partir des équipages constitués pour participer à la première épreuve de la Coupe dès le vendredi soir. Il est à noter que le travail PPJ porte ses fruits, de nombreux rameurs (ses) J16 sont présents dans cette sélection.

La France sera représentée aux JOJ à Buenos-Aires par Lucine Ahyi qui concourra en 1X et sera encadrée par son entraîneur de club, William LAINE.

• Secteur féminin senior

Les femmes participaient à la première étape de Coupe du Monde à Belgrade. Le 2X PL termine à une très belle 4^{ème} place pour sa première participation à une étape de Coupe du Monde. Un peu de frustration de ne pas monter sur le podium, mais une belle satisfaction de constater les progrès réalisés par ce très jeune équipage. Le 2X TC Lefebvre - Jacquet termine à la 8^{ème} place de la compétition, un peu loin du podium qui constitue l'objectif pour ce bateau. L'association ne sera pas poursuivie, faute d'une homogénéité qui semble difficile à obtenir à court terme. Hélène sera donc à nouveau associée à Elodie dès Lucerne. Marie intégrera le 4X. Le 4X prend la 5^{ème} place de la compétition et manque encore de repères. Le 4-, 9^{ème}, présente un niveau insuffisant. Pour Lucerne, les équipages seront reconduits avec quelques modifications en couple (échange de Marie et Elodie). Le 4- sera scindé en deux 2- pour évaluer le groupe et prendre de l'expérience.

I.LACOURS-DANJOU fait remarquer que les commentaires publiés dans le journal "L'Equipe" à propos des féminines sur Belgrade étaient désobligeants. P. RANVIER fera remonter à Marc VENTOUILLAC.

Pour le championnat du Monde U23, priorité sera donnée à la composition du meilleur 2X composé de Margaux Bailleul et d'Anne-Sophie Marzin. En pointe, il est choisi d'inscrire un 8+ pour former de jeunes rameuses et leur faire acquérir de l'expérience. Un 4X PL sera également inscrit.

• Secteur homme senior

Les rameurs A sont actuellement en stage de préparation de la 2^{ème} étape du Coupe du Monde à Linz.

Les équipages inscrits : le 2- des frères Onfroy, le 2X Boucheron/Androdias, le 2X PL Houin/Baroukh encore perfectible mais déjà pertinent. Le 4- Brunet, Jonville, Vedrinelle, Demey, le 4X Thomas, Ducret, Cormerais, Marteau, et le skiff de Verhoeven. Thibaut Colard est inscrit en skiff PL de même que les meilleurs potentiels U23, G. et T. Turlan en 2- et les jeunes poids léger, Beurey - Bové qui coucourront en 2X PL. A noter l'absence de Quiqueret/Quemener en 2X suite à la blessure d'Hugo (luxation épaule) qui va sans doute peser sur la préparation de la saison.

Pour le championnat du Monde U23, le 2- des frères Turlan constitue l'équipage le plus prometteur, avec le 1x PL Beurey, le 4XPL et le 2X, avec cependant pour ce dernier une incertitude relative à la préparation d'Hugo Quemener. Au delà, le 8+, le 4X et le skiff sont des équipages de jeunes rameurs qui préparent la relève de notre élite.

• Secteur para-aviron

La régata de Gavirate a permis d'effectuer quelques tests intéressants, en PR1 avec la confrontation entre P. Danière et J. Hardi, la confirmation de la suprématie de Perle Bouge en 1X PR2 vainqueur les 2 jours et l'alignement en PR3 d'un 4+ mixte (vainqueur par deux fois) et d'un 2- H (deux fois en bronze avec une composition différente les deux jours). Si on peut encore regretter le faible effectif féminin qui ne nous offre aucune alternative en PR3 pour la constitution d'un quatre barré, les 4 hommes de ce groupe autorisent un peu plus de souplesse et d'émulation, même si Jesel/Taranto sont encore supérieurs à Pailler/Vialla.

• Réunion des entraîneurs de clubs du 26 mars

Cette première édition d'une réunion des entraîneurs de clubs a rassemblé de nombreux participants. Certains se sont montrés satisfaits de l'initiative et de l'ordre du jour, d'autres ont été critiques, mais de façon générale, on peut regretter le peu d'échanges et d'interventions spontanées notamment de la part des entraîneurs les plus expérimentés. De nombreux échanges ont eu lieu ensuite, notamment lors du championnat de France bateaux courts pour tenter de mieux caler cette organisation. Il ne faut pas se décourager et poursuivre dans cette voie, une seconde réunion pourrait être programmée à l'automne, dans un format un peu différent.

• Chemin de sélection et championnats de France bateaux courts en 2019

La fédération a la volonté de continuer à avoir du Championnat de France bateaux courts tout en prenant en compte le souhait de la DTN d'en modifier les modalités d'accessibilité pour les seniors, et seulement pour les seniors.

Il est proposé de modifier ce championnat sur le modèle joint (annexe 9) pour les seniors.

En mars, il y aura 4 têtes de rivière de zone et une de celles-ci sera labellisée TDR nationale. Tous les rameurs seniors souhaitant être sélectionnés devront participer à cette TDR nationale. Les autres TDR, qui risquent de compter un peu moins d'équipages seniors qu'auparavant, pourront intégrer d'autres épreuves dans d'autres catégories de rameurs et/ou de bateaux.

À l'issue de la TDR nationale, une liste de pré-qualifiés au Championnat de France bateaux courts sera établie par la DTN à partir de l'ensemble des épreuves du chemin de la sélection avec un maximum de 18 équipages par spécialité : H/F, Couple/Pointe, TC/PL.

Pour participer au championnat de France BC, tous les autres rameurs seniors pourront se sélectionner à travers les championnats de zone pour lesquels de nouveaux quotas sont établis : SE 5 / SO 2 / NO 4 / NE 2

Les qualifiés aux zones feront un parcours contre la montre à Cazaubon pour se qualifier pour les épreuves en lignes. Les pré-qualifiés par la DTN rentreront eux directement dans les épreuves en ligne. L'objectif étant que les SHN ne fassent pas plus de 3 parcours sur le championnat afin de se préparer pour une régates de sélection en bateaux longs à l'issue des CFBC.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE LES NOUVELLES MODALITES D'ACCESSION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

Interventions :

A. TIXIER serait favorable à un redécoupage des zones.

V. ALLIGIER fait part du souhait de Marignane d'être candidat à l'organisation de la tête de rivière nationale.

T. RENAULT constate le faible taux de participation aux 2 dernières réunions des représentants sportifs des ligues et questionne le comité directeur sur la nécessité de continuer à animer de telles réunions. V. ALLIGIER suggère d'organiser une réunion lors de la coupe de France.

JJ. MULOT évoque les mails envoyés par L. IRAZUSTA et S. GUERINOT à certains membres du Comité directeur et qu'il a retransmis à tous les membres non destinataires.

Beaucoup de membres du Comité présents trouvent que ces mails ne servent pas à faire avancer les choses utilement et semblent lancer un peu tôt une éventuelle campagne électorale. Ils regrettent particulièrement qu'aucun envoi n'ait été fait aux femmes du CD. I. DANJOU regrette qu'aucun des deux ne soient présents à ce Comité directeur.

Le Comité directeur unanime n'approuve pas ce genre de pratique et critique la démarche, à la fois sur le fond et sur la forme, et il demande à JJ. MULOT de faire une réponse.

• Championnat de France master

Le programme est présenté par V. BUSSER (annexe 10).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE LE PROGRAMME PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

• Modification classement mer (annexe 11)

R.MOUCHEL présente et commente les modifications proposées du classement mer. Il s'agit d'un classement désormais basé seulement sur des points de performance

Les principales évolutions à noter sont les suivantes :

- Des points attribués sur les régates labellisées avec une modulation des points en fonction du nombre d'engagés.
- Une modulation de points également sur les championnats de France en fonction du nombre d'engagés.
- L'intégration d'une épreuve en SM2X (catégorie mixte de genre).
- Des points attribués de manière plus importante pour les épreuves J16 et J18 afin de favoriser la pratique chez les jeunes.

JJ. MULOT souligne que la proposition initiale prévoyait des points sur des championnats de façade maritime. Cette proposition doit encore être affinée et n'a pas été retenue pour la prochaine saison.

V. ALLIGIER alerte sur la disparition des régates qualifiantes et souhaite que le nouveau dispositif de régates labellisées au lieu des régates qualifiantes mis en place soit évalué à chaque fin de saison.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE LE NOUVEAU CLASSEMENT MER PAR 19 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

9- Point sur le développement de l'aviron indoor

V.BUSSER, G.PURIER et J.DUCHEMIN, qui est missionnée à temps plein sur l'indoor depuis janvier dernier, font un point sur le développement de l'aviron indoor et informent les membres du Comité directeur de l'ensemble des programmes et projets actuels et futurs.

Une information détaillée sera également faite à l'ensemble des clubs, comités départementaux et ligues à la rentrée prochaine.

10- Travaux des commissions

• Commission médicale

En l'absence de P.GOUDET, J.J.MULOT explique que la commission médicale travaille actuellement à adapter la réglementation au sujet du surclassement des rameurs J15 et J16 en J18 et S pour les épreuves nationales.

La commission souhaite réduire le besoin de ce surclassement à une population plus restreinte, peut-être seulement les J15 avec une validation des certificats et de la radio du rachis par la commission.

I.LACCOURS-DANJOU souhaite que l'on distingue bien les J15 surclassés dans un bateau composé de J15 surclassés et les J15 surclassés dans un bateau composé avec des J18 ou des séniors.

• Commission des arbitres

J. BRÉGAL fait part de la validation de 5 nouveaux arbitres et souligne les bonnes relations entre les présidents de jury et les délégués lors des championnats. La commission travaille actuellement essentiellement sur les championnats de France.

J. MOULY, membre de la Commission des arbitres de la FISA, est candidat pour un nouveau mandat de 4 ans dans cette commission.

J.J. MULOT en profite pour signaler que P. JOLLY est candidat à la Commission des Evènements de la FISA et P. BOUTON, membre actuel de la Commission des compétitions de la FISA, est candidate pour un nouveau mandat.

• **Commission des compétitions**

Le compte - rendu de la dernière réunion sera adressé prochainement aux membres du Comité directeur.

• **Commission scolaire**

La commission travaille sur le projet phare de la FFA : Rame en 5^e avec 1071 classes recensées cette année et le lancement du programme « Rame en 5^e se jette à l'eau » en septembre. 11 finales régionales ont été organisées. 2019 verra aussi l'intégration du para aviron sur Rame en 5^e.

La commission travaille également sur les partages d'expériences et la formation continue des professeurs d'EPS.

Un Programme aviron santé à destination des collégiens en lien avec les personnels médicaux sera également mis en place en 2019.

• **Commission universitaire**

La Coupe de France universitaire mer a été annulée au dernier moment.

Le directeur adjoint de la FFSU qui était notre interlocuteur a quitté ses fonctions soudainement et il n'y a pas de remplaçant actuellement.

Le Championnat de France FFSU a été un peu houleux lors de la réunion des délégués avec des problèmes de qualification des embarcations.

• **Commission aviron de mer**

La commission s'attache avant tout à essayer de mieux faire vivre le championnat national.

R. MOUCHEL rappelle le souhait d'obtenir des outils de communication spécifiques et souligne tout l'intérêt que représente l'ouverture et l'animation d'une page Facebook ou autre réseau social pour faire partager l'existant.

• **Commission aviron indoor**

V. BUSSEY rappelle les travaux en cours déjà évoqués tels que la réglementation. Le compte rendu de la réunion de la commission sera adressé prochainement aux membres du comité.

• **Commission handi-aviron**

Nous avons actuellement 490 licenciés handis recensés.

La commission souhaite conforter les relations avec la FF Sport Adapté pour mieux encore favoriser la pratique aviron adapté.

Elle propose que les courses à Cazaubon soient réservées à des rameurs ayant un niveau de pratique minimum qui pourrait être évalué avec un temps minimum à réaliser lors des championnats de zone.

Elle propose :

- l'introduction d'un 2X handi/valide aux championnats de France mer
- Un processus de classification des handis en amont du championnat
- L'établissement d'un statut officiel pour les évaluateurs

- La mise en place d'actions de communication spécifiques

Les Jeux Européens de Sport Adapté (INAS), organisés mi-juillet, comprendront une épreuve d'aviron indoor. La participation d'une équipe de 8 rameurs(euses) français est confirmée.

• **Commission tourisme et loisir sportif**

La commission propose un nouveau calendrier pour l'édition du catalogue des randonnées avec la mise en place d'une simplification de la procédure de demande de labellisation.

11- Dossiers en cours

• **Statuts des ligues**

JJ. MULOT relève le fait que plusieurs ligues n'ayant pas fusionné n'ont pas encore adressé à la fédération leurs statuts mis en conformité. Il souhaite que cela se fasse dans les meilleurs délais.

• **Réunion des présidents de ligue**

JJ. MULOT propose une réunion des présidents de ligue le 30 novembre, veille du CD du 1^{er} décembre. Les personnes présentes sont favorables à cette proposition.

• **Médiatisation**

JJ. MULOT rappelle que l'aviron figure parmi les 7 sports qui feront partie des European Championships qui se dérouleront en août prochain à Glasgow (et Berlin pour l'athlétisme). Cela devrait donner à l'aviron une fenêtre d'exposition particulièrement intéressante. Les épreuves seront retransmises sur France TV.

12- Affiliation

• **Affiliation**

Association pour l'Animation du Pays Plinn (Ligue de Bretagne)

PROPOSITION APPROUVEE PAR 17 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE

• **Mise en sommeil**

Aviron Guyanais (Ligue de Guyane)

13- Questions diverses

• **Délégué fédéral**

Suite à l'indisponibilité d'Aude LUSSETTI, initialement désignée, le comité directeur désigne B. OUVRY, déléguée fédérale sur le championnat de France junior à Brive.

• **Libourne**

I.LACOURS-DANJOU note que les images diffusées sur France O lors du Championnat de France à Libourne ont été de grande qualité et fort appréciées.

• **Prochaines réunions du Comité directeur**

Le samedi 6 octobre à 9h00 à Nogent sur Marne

Le samedi 1^{er} décembre à 9h00 à Nogent-sur-Marne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER